
BUENOS AIRES – Réunion conjointe du NCSG avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Mardi 23 juin 2015 – 16h45 à 17h45

ICANN – Buenos Aires, Argentine

STEVE CROCKER:

Bonjour à tous. Est-ce que tout le monde veut bien s'asseoir car nous allons commencer la réunion. Je vous remercie.

Bienvenue à tous. Ceci est la réunion de l'unité constitutive non commerciale avec le conseil d'administration. Nous avons changé le format de la réunion, c'est une expérience, une expérimentation. Ça a très bien fonctionné durant la journée.

Autour de la table, nous avons quelques membres du conseil d'administration et quelques membres du NCSG. Du côté du conseil, nous avons Cherine, Asha, Mike, Rinalia, pardon Ray – la journée a été longue. Wolfgang, Jonne, George, Markus et j'essaierai de parler peu. Fadi est là aussi.

Rafik, tu as la parole.

RAFIK DAMMAK :

Merci pour le soutien que vous nous avez apporté dans cette discussion. Nous sommes heureux de ce nouveau format, nous avons essayé de vous envoyer les sujets que nous voulions aborder quelques mois avant la réunion. C'est bon de recevoir vos réactions avant pour qu'on puisse comprendre vos attentes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons changé un peu l'ordre des sujets.

Tout d'abord, les engagements sur l'intérêt public, puis nous passerons aux revenus des enchères gTLD, et en fonction du temps que nous aurons passé sur ces sujets, nous essaierons de passer aux autres thèmes, trois questions que nous avons soulevées.

Si nous commençons par l'engagement de l'intérêt public, nous allons voir un peu quelles sont les questions que nous avons soulevées et voir d'où elles viennent. Sur ce sujet, comment cela se passe au niveau de l'élaboration des politiques de façon ascendante ? Nous pensons qu'il pourrait y avoir un conflit dans l'élaboration de ces politiques. Comment est-ce que le conseil d'administration pense mettre en œuvre les PICs ? Spécifiquement dans le cas où il y a un contrat, un accord avec la communauté sur les agissements contenus dans les PICs.

STEVE CROCKER : Excusez-moi, qu'est-ce qu'on fait?

RAFIK DAMMAK : Nous avons envoyé cette question. Nous voulions présenter au public aujourd'hui l'historique un peu des soucis que nous avons soulevés. Nous voulions discuter de cela devant le conseil d'administration.

STEVE CROCKER : Pouvez-vous bien délimiter la question pour laquelle vous voulez une réponse ?

RAFIK DAMMAK :

Alors, encore une fois, je vais lire la question sur les PICs que vous nous avez envoyés il y a quelques semaines. Et je comprends que vous avez Cherine qui avait parlé de ça, vous pourriez peut-être répondre à cette question puisque vous vous en occupez.

CHERINE CHALABY :

Je vais commencer, et peut-être que Fadi ou Akram ou Allen pourront prendre la suite.

Pour ce qui est des PICs, nous avons reçu des avis du GAC pour mettre en place des sauvegardes. Nous avons pensé qu'une façon de mettre en application ces conseils, ces avis du GAC serait d'utiliser certaines de ces sauvegardes dans le contrat sous la forme de PICs. Nous sommes passés à une période de commentaire public pour pouvoir en arriver à ces PICs et ils sont devenus part entière du contrat. Ils ont dû être mis en vigueur à travers le contrat.

Est-ce que c'est contre l'élaboration de politique ascendante ? Est-ce que c'est ça ?

C'est difficile comme question.

On pourrait espérer qu'ils soient dans le guide original des candidatures. Tout était couvert dans ce guide. Les problèmes ont été soulevés. Nous avons cherché les réactions de la communauté pour voir comment on pouvait résoudre ces sauvegardes en utilisant l'avis du GAC.

Nous, le conseil d'administration, nous ne voulons pas être inclus à l'élaboration des politiques, on ne veut pas être inclus à ce processus.

Le GAC, l'ALAC avaient soulevé d'autres problèmes par rapport aux chaînes sensibles. En particulier, ils voulaient mettre en place plus de sauvegardes.

Ce que nous avons fait, c'est rassembler toutes les parties de la communauté afin de voir ce qui pouvait se faire pour résoudre ce problème. Notre rôle est celui de facilitateur, non de preneur de décision.

La communauté s'est donc rassemblée et tout le monde, toutes les unités constitutives étaient représentées, le GAC, toutes les AC. Ça nous a bien montré que le système multipartite peut fonctionner ainsi.

Ce n'est pas une question aussi directe que ça en a l'air. Il y avait un problème qui a été résolu au sein de la communauté par la communauté dans une approche bénévole.

Akram, Fadi, vous voulez rajouter quelque chose à cela ?

AKRAM ATALLAH :

Merci, Cherine. Merci, Rafik.

Pour clarifier les choses, à chaque étape du développement des PICs, nous avons mis en PDP et fait passer nos mises en application au sein du GAC. Nous avons vu comment nous pouvions mettre en place ces PIC pour pouvoir résoudre chaque problème.

En ce qui concerne les PICs, nous avons répondu à vos demandes avec une explication sur toutes les choses entrées en vigueur.

La communauté – je ne sais pas ce que vous voulez dire par la communauté, l'opinion de la communauté – est-ce que c'est sur la façon dont la conformité se préoccupe des PICs ? Ou voulez-vous que la communauté puisse les réviser ?

RAFIK DAMMAK : Je pense que nous parlons du processus. Nous voulons réviser le processus.

AKRAM DAMMAK : Ça a été livré et nous avons présenté des explications multiples sur le processus. Nous voulons bien reparler de cela avec vous encore une fois.

CHERINE CHALABY : J'ai mentionné ces problèmes avec les PICs à certains membres de la communauté. Les problèmes de mise en vigueur ont été soulevés, et deux idées ont été explorées. L'un consiste à contrôler les PICs, proactif d'ailleurs, ainsi qu'une voie rapide de réponse aux plaintes. Nous n'avons pas suivi cette idée de contrôle proactif parce qu'un tel contrôle serait difficile et cher. Ce serait difficile de générer des données fiables et pouvoir ainsi en tirer une conclusion. Ce contrôle entraînerait inévitablement l'ICANN à émettre un jugement sur le contenu des sites Web, ce qui n'est pas possible.

Pour la voie rapide, notre équipe de conformité a travaillé très dur et a eu une idée créative où le comité de conformité de l'ICANN reçoit les plaintes des gouvernements et des agences de protection du consommateur dans les deux jours. Ensuite, l'ICANN s'est engagé à ce que les plaintes soient traitées aussi rapidement que possible.

RAFIK DAMMAK : Je ne sais pas si nous étions impliqués dans cette conversation. Je pense que vous avez eu des réunions à Singapour auxquelles nous n'étions pas invités donc nous n'avons pas participé à ce processus.

CHERINE CHALABY : Peut-être que non, mais nous avons rassemblé beaucoup de monde sur ce sujet.

RAFIK DAMMAK : Oui, c'est bon. Ok. C'est bon de savoir que toutes les parties puissent participer. Essayons d'obtenir plus de questions des gens autour de la table ou peut-être du public dans la salle.

JAMES GANNON : Ce dont on voulait parler, c'est que même s'il y a eu implication de la communauté, ça n'a peut-être pas été aussi important qu'on l'aurait voulu. Peut-être que dorénavant la communauté devrait plus s'engager au niveau de la base sur ce type de problèmes. Nous ne voulons pas mettre en cause la modèle multipartite, mais nous devrions renforcer ce processus d'élaboration de politique

ascendante. Nous voudrions qu'il y ait donc un engagement de la communauté qui soit plus profond, plus important.

CHERINE CHALABY: Oui, d'accord.

RAFIK DAMMAK : Oui c'est bon d'avoir un accord si violent. Y-a-t-il d'autres questions ? Il y a un micro portable dans la salle, si quelqu'un veut participer.

Si on pouvait entendre quelqu'un au conseil d'administration, si un membre du conseil a quelque chose à ajouter ?

CHRIS DISSPAIN : Tout ce qu'a dit Cherine, je soutiens ce que Cherine a dit. Akram, je ne suis pas tout à fait au clair avec ce que vous dites. Cependant, je pense que ce vous êtes en train de dire, c'est que vous ne croyez pas que la question des PICs a été gérée de façon correcte. C'est ce que vous dites ? Bon, d'accord.

Donc, dès le début, ou même de façon latérale ? Ce n'est pas clair. Comme Akram l'a dit, il voulait des commentaires publics. Tout était ouvert. Je ne rêve pas, Akram, c'est ce que vous avez dit ? Ce que je ne comprends pas, c'est que vouliez-vous que nous fassions d'autre qui aurait été mieux ?

CHRIS DISSPAIN : Robin est assise à la table, maintenant.

ROBIN GROSS :

Robin Gross, avec IP Justice.

Mes inquiètes sont celles-ci : si vous voulez ces politiques, pour n'avez-vous pas suivi les statuts et les processus d'élaboration de politique tels qu'établis ? Je comprends qu'il y a eu une période de commentaire public, mais ce n'est pas le processus correct.

Pour être impliquée dans cette conversation depuis que les courriels ont été envoyés, j'ai demandé à ce qu'on m'en envoie, et je ne suis pas le seul membre à qui c'est arrivé.

Si vous voulez que les politiques soient menées, pourquoi on n'utilise pas un processus correct comme décrit dans les statuts ?

CHRIS DISSPAIN :

Je comprends. Je voudrais être sûr d'être clair sur ce que cela veut vraiment dire, sur ce qui s'est passé. Si je me trompe, je suis sûr que quelqu'un me corrigera.

Ce qui s'est passé, c'est que nous avons reçu un avis du GAC avant le déploiement de ce processus, des nouveaux gTLDs. Nous avons donc reçu un avis du GAC. Ce que l'on a fait ensuite, nous avons pensé que faire un PDP pouvait fonctionner.

Ce que vous dites, c'est que peut-être on aurait pu arrêter le déploiement des nouveaux gTLDs et revenir vers le GNSO avec l'avis du GAC et leur demander de travailler sur le mécanisme.

ROBIN GROSS : Non, ce n'est pas nécessairement ce que je dis, mais les statuts de l'ICANN disent qu'on doit initier et élaborer des politiques à travers des processus de façon correcte. Certains sont pressés, mais est-ce qu'on doit violer les statuts à cause de cela ?

CHRIS DISSPAIN : J'ai bien compris. Je voulais être sûr de comprendre vraiment ce que vous voulez dire.

ROBIN GROSS : Oui, c'est comme ça que vous caractérisez ce que cela veut dire.

CHRIS DISSPAIN : Comment caractérisez-vous la chose ?

ROBIN GROSS : Nous n'avons jamais eu le temps d'explorer la situation. Je dirais qu'on commence par regarder les statuts et de voir ce qu'ils disent sur le processus d'élaboration de processus, parce qu'à cause de l'avis du GAC, ou autres, pourquoi renvoie-t-on les politiques en arrière pour travailler avec des processus exacts.

CHRIS DISSPAIN : Oui, j'ai bien compris ce que vous voulez dire, je vous comprends.

et des PICs qui ne sont pas passés par le processus d'intérêt public et ce sont des choses qui sont contre l'intérêt public et qui ont été rejetées activement par les politiques de consensus.

Comment est-ce que l'ICANN se retrouve dans cette position ?

WOLFGANG KLEINWACHTER: David, ce serait bon d'avoir des cas concrets pour qu'On puisse avoir une discussion beaucoup plus concrète. Ce serait bien.

Si vous voyez qu'il y a certaines discriminations dans ces processus, pour qu'on puisse vraiment identifier le problème. Parce que du point de vue du conseil d'administration, nous essayons d'éviter tout ce qui est discrimination. Nous voulons être aussi ouverts, un modèle multipartite aussi ouvert que possible.

Si vous avez des inquiétudes, si vous avez des situations spécifiques, des choses concrètes. Où avez-vous vu cette discrimination ?

DAVID CAKE :

L'exemple que je vous ai donné, c'est quelque chose qui a déjà été rejeté je crois. Nous parlons de la liste des marques déposées protégées.

Mon point de vue, ce que je veux dire c'est que pour certaines choses qui sont dans les PICS, personne ... être une position où il doit y avoir engagement d'intérêt public. L'ICANN est supposé mettre en vigueur, pourquoi met-on en vigueur des choses comme ça que les bureaux

d'enregistrement disent qu'ils n'appliqueront pas ? Quand les autres disent que ce n'est pas une bonne idée.

Je veux dire, on est dans une position vraiment bizarre. Pourquoi l'ICANN est-elle en position de mettre en vigueur des choses dont la communauté n'a pas, d'une façon ou d'une autre, n'a pas fait partie du processus de politique ?

Nous sommes en position de savoir si on doit aller de l'avant sans savoir vraiment où on va.

RAFIK DAMMAK :

Fadi veut répondre à cela.

FADI CHEHADE :

Tout d'abord, merci David. C'est une participation très importante sur ce sujet.

Mais je voudrais clarifier de la part du conseil d'administration et de l'ICANN : nous n'avons pas mis en application des PICs sans penser que ce sont des politiques et qu'on va juste le faire. Nous avons très bien compris, nous avons reçu les avis du GAC et nous avons agi là-dessus.

Si nous recevons l'avis GAC, nous devons le mettre en application, donc nous sommes passés à l'étape suivante de mise en application de l'avis. Le conseil d'administration a regardé ces réactions et nous avons mis en application ces PICs parce que nous n'avons pas pensé

que c'était une question d'élaboration de politique mais une question de mise en application.

Maintenant, nous avons une discussion pour savoir si cela aurait dû être une politique ou une mise en application. C'était votre communauté qui nous a aidé vers le GNSO et à débattre sur quelles sont les séparations entre politiques et mises en application.

Ce travail est en cours, j'espère qu'on va pouvoir clarifier les choses dans l'avenir. J'espère que nous n'aurons pas ces frustrations.

Est-ce que le conseil d'administration a entendu des mises en application faites trop vite ? Moi, je peux vous assurer que cela ne nécessite pas de politiques, nous avons mis en application de bonne volonté. Tout le monde était inclus, des gens dans votre communauté.

Maintenant, en revenant en arrière, quand on y pense, est-ce qu'on se dit que cela aurait dû être repoussé dans la catégorie des politiques ? C'est un débat que votre communauté a commencé et qui nous guidera à l'avenir.

Maintenant, je demande à ce que tout le monde dépasse ça et aille de l'avant. On va apprendre de cela. On espère ne pas se retrouver dans la même position à l'avenir. Vous voyez que nous ne sommes pas contents, nous voulons faire ce qui est bien vis-à-vis de vous.

J'espère que cela aide.

DAVID CAKE : Je vous remercie. Je comprends. C'est une réponse très candide. Je comprends qu'il y a une confusion entre politiques et mises en application. Ce n'est pas forcément très clair pour tout le monde.

Quand on regarde en arrière, on voit que c'est clair pour chacun d'entre nous.

La question c'est comment allons-nous de l'avant ? Comment est-ce qu'on continue ? Je n'ai pas de réponse, je pense que le conseil d'administration n'en a pas non plus. Il faut continuer à discuter là-dessus.

RAFIK DAMMAK : Merci, David.

S'il n'y a pas d'autres commentaires à ce sujet, on peut peut-être passer au prochain élément de discussion.

Il y a une question encore dans la salle.

BRET SCHAEFER: Je suis curieux. Recevoir un avis du GAC, c'est ce que vous dites, est-ce que le conseil a reculé un peu pour voir ce qu'était l'intérêt public ? Est-ce qu'il y a des limites ? Quand ils vont recevoir notre avis à l'avenir, est-ce qu'il y aura des contraintes pour les PICs futurs ?

FADI CHEHADE : Merci, Bret, pour cette très bonne question. Oui, le conseil d'administration, lorsque nous regardons les avis du GAC, lorsque

nous recevons les avis et surtout ceux du GAC, cela fait partie de notre décision, cela aide à prendre une décision. Bien sûr, l'intérêt public est entré dans tout ce que nous faisons.

Nous allons commencer un processus avec la communauté pour bien comprendre la définition de cela afin que lorsque nous prendrons d'autres décisions, nous insistions sur l'intérêt public.

D'ailleurs, avec vos réactions, nous allons pouvoir faire cela. Je peux vous assurer que nous faisons attention, nous sommes prudents et nous encourageons les opérateurs de registre à travers un processus bénévole. Ça fonctionne assez bien, en plus du processus du GAC d'ailleurs. C'est une approche volontaire, bénévole. C'est ascendant, ça vient de la communauté et nous ajoutons ça à l'avis du GAC.

Je pense que cela se passe bien avec les PICs, je pense que nous parlons de processus, mais au niveau de la substance, les PICs fonctionnent assez bien. Ils ne sont pas parfaits. On fera mieux pour la prochaine série, mais dans l'ensemble, nous faisons du mieux possible puisqu'il faut aller assez vite pour la réponse aux avis.

BRET SCHAEFER:

On ne dirait pas. Vous développez une définition en ce moment, donc vous n'avez pas vraiment travaillé là-dessus.

FADI CHEHADE :

Oui, nous développons en ce moment des processus pour essayer d'importer l'intérêt public dans autant de décisions que possible. Pas

seulement nous, mais aussi la communauté. Pour nous assurer que quand on parle de l'intérêt public, c'est quand même un terme assez large, on essaie de voir à quoi ça correspond au sein de l'ICANN et comment chaque partie de la communauté a une responsabilité là-dedans, en incluant le conseil d'administration. Il faut murir là-dessus. Nous avons nos racines dans l'intérêt public depuis le début. Nous grandissons et nous espérons que tout le monde peut aider, en vous incluant bien sûr.

RAFIK DAMMAK : Merci, Fadi. Je pense que Chris veut faire un commentaire.

CHRIS DISSPAIN : Le GAC pense que son avis est d'intérêt public. Vous pensez que leur avis n'est pas d'intérêt public.

Vous pensez que nous avons mis en application l'avis du GAC. Le GAC pense que nous n'avons pas mis leur avis en application.

Donc vous voyez, le GAC est aussi mécontent que vous. Vous êtes donc tous deux mécontents.

BILL DRAKE : Merci, je crois que ça revient à la question d'origine à laquelle Fadi a fait référence. Parce qu'il semblerait que nous avons créé un processus où on peut continuer à ajouter des choses et les critères pour déterminer ce qui peut être ajouté ne sont pas nécessairement suffisamment précis pour nous orienter précisément.

Donc, s'il y a des demandes politiques, des pressions, bref, il faut expliquer les choses. Certains PICs ont une raison d'être claire, mais peut-être que d'autres PICs ont à voir avec des choses liées aux marques déposées et ça va peut-être éveiller la suspicion ou des questionnements de la part de certains. Pourquoi dire oui à ça et non à ça ?

Vous comprenez ce que je veux dire ? On se trouve dans une situation où il est très onéreux de devenir arbitraire par rapport aux réclamations et il faut être beaucoup plus précis. On doit s'assurer que les orientations sont suivies, et les choses ne fonctionnent pas forcément de la manière dont on veut mais en tout cas, on a suivi les règles.

STEVE CROCKER :

Je ne vais pas trop rentrer dans ce débat, mais j'essaie d'en tirer certaines conclusions.

En essayant de l'exprimer en termes très simples, le GAC a la position suivante : tout ce qu'il dit est d'intérêt public et notre entité constitutive non commerciale dit que nous sommes impliqués dans ce qui est d'intérêt public.

Donc tout ce qui vient du GAC doit passer par l'unité constitutive des parties prenantes non commerciales et doit devenir un processus de développement de politique de manière automatique.

Donc ça relève du NCSG et donc du processus de développement des politiques.

J'essaie de rassembler un peu les différents éléments du puzzle.

BILL DRAKE :

Je ne sais pas si vous avez bien rassemblé le puzzle, Steve.

Ce qu'on dit simplement c'est que le critère servant à déterminer ce qui peut ou ne peut pas être inclus n'est pas terriblement clair.

STEVE CROCKER :

Auriez-vous d'autres exemples d'un avis du GAC où vous diriez « allez-y, mettez-le en œuvre, ce n'est pas un problème » ?

FADI CHEHADE :

On est sur le point de commencer un processus avec la communauté pour répondre à votre question. Je pense que votre question est légitime, mais on est sur le point d'engager la communauté dans un effort pour faire en sorte de la réunir pour répondre à cette question, pour être plus clair sur la manière dont nous interprétons tous ce principe.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit. Nous allons travailler avec tout le monde, y compris ce groupe de la communauté pour répondre à cela.

BILL DRAKE :

J'ai une préoccupation encore. Le GAC pense effectivement que tout ce qu'ils disent est d'intérêt public et ça, c'est quelque chose de très

problématique et cela montre bien qu'il faut avoir une conversation cohérente là-dessus.

Donc on ne dit pas du tout que nous avons un problème par rapport à cela. Ce qu'on dit, c'est qu'il faut avoir un cadre collectif et une série de lignes directrices claires à suivre.

RAFIK DAMMAK :

Merci. Il y a une liste d'orateurs ici et peut-être qu'ensuite on peut passer au point suivant. Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN :

Merci, Bill. Il s'est exprimé d'une certaine manière, et je vais essayer de semer un peu le doute. La manière dont les politiques sont menées, leur mise en œuvre, je ne pense pas que si l'on définit ce qui relève de l'intérêt public, cela va nécessairement nous aider au cas par cas parce qu'il s'agit très souvent de décisions politiques.

Nous avons eu une discussion très intéressante à la GNSO la dernière fois, et moi, je pense que tout contrat est un instrument politique et que très souvent c'est une politique qui n'a pas été fixée.

Ensuite, il y a certains processus qui doivent déclencher le développement de politiques multi parties prenantes.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est au moins que lorsqu'on suit une série de politiques et lorsqu'on rentre dans un nouveau domaine, il faut fixer de nouvelles lignes directrices et prendre une décision.

RAFIK DAMMAK :

James, je ne sais pas si vous vouliez ajouter quelque chose. Bien.

Peut-être qu'il vaudrait mieux passer au point suivant puisqu'on a passé trente minutes sur le précédent.

Alors point suivant, je crois qu'on n'en a jamais parlé : les revenus des ventes aux enchères gTLDs.

La question est la suivante : est-ce que le conseil d'administration prévoit d'accepter les suggestions de la communauté ? Par exemple, de constituer un groupe de travail intercommunautaire qui serait chargé par la GNSO et d'autres SO et AC, avec le conseil d'administration par exemple, de décider de manière unilatérale quels seraient les utilisateurs des fonds séquestrés.

Je ne sais pas si on en a parlé avec le conseil d'administration auparavant.

CHRIS DISSPAIN :

Je crois que c'est Steve qui en sait un peu plus sur la question.

STEVE CROCKER :

Peu importe combien de fois on a essayé d'être clair là-dessus, je crois qu'il y a encore une certaine confusion qui règne.

En fait, on a délimité les revenus des ventes aux enchères en s'assurant qu'ils ne soient pas utilisés dans les opérations courantes.

Et nous avons fait en sorte que nous puissions tracer la ligne pour décider de ce qu'on en ferait. Les gens ont pensé que le conseil d'administration allait prendre une décision là-dessus, et bien c'est faux.

Nous avons laissé la communauté prendre cette décision. Ce processus a commencé, il y a eu une séance hier. Il y en a une autre demain. Et de manière idéale, il y aura un processus étendu pour réfléchir à toute une série de questions pour savoir où allouer ces fonds. Il y aura une discussion parallèle sur ce que sont les mécanismes, que ce soit des fondations ou autres.

Il y a une autre question plus large, par rapport à – et ici je ne veux suggérer aucune option particulière ou présumer d'une décision qui n'a pas été prise – mais j'aimerais que ce processus soit ouvert et complet de sorte que les idées soumises puissent être amplement débattues avant de prendre une décision.

Donc c'est un peu le processus qui vient de commencer. Il n'y a pas encore de calendrier fixé. Aucune décision prise par rapport à cela, si ce n'est que l'argent est là et réservé. Et quiconque pourrait décider d'une série de choses utiles à faire avec ces fonds. On peut tous y penser, mais ce n'est pas le rôle de quiconque de décider de cela.

Il y a toute une série d'inconvénients à prendre en considération. C'est de l'investir quelque part où – par exemple si vous investissez quelque part et ensuite pour que cela fonctionne, il faut continuer à investir, ça c'est négatif, c'est un inconvénient.

Maintenant, si vous l'utilisez dans notre budget ordinaire, c'est intéressant mais ce qu'il est important de savoir, c'est que si vous utilisez ces fonds pour le budget ordinaire, c'est un inconvénient aussi parce que ça veut dire que vous ne pourrez pas couvrir votre budget ordinaire autrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]